



justificatifs de vie commune

Par **ikaz**, le **11/01/2012** à **11:34**

bonjour

je suis tunisienne, entrée en France en octobre (visa de 3mois de durée) pour un stage d'étude. Après la fin de mon stage vers la fin du mois de novembre je me suis déplacée définitivement chez mon fiancé chez qui j'ai resté jusqu'à la date de notre mariage en octobre 2011. Le 23/10/2011 j'ai déposé ma demande de carte de séjour (sachant que mon visa a déjà expiré depuis le 10/01/2011) et j'ai reçu le 9/01/2012 une lettre de la préfecture d'Orléans me demandant de déposer au service de l'immigration et de l'intégration des documents justifiant la communauté de vie depuis au moins 6mois. Sachant que dans mon dossier j'ai déposer le témoignage des voisins ainsi que des billets de train à mon nom sur l'adresse de mon mari. Dites moi SVP qu'est ce que je dois faire surtout qu'ils demandent d'autres pièces comme relevé d'identité bancaire, avis d'imposition au nom de Mr et Mme et moi j'ai rien de tout ça. Je compte sur votre aide et je vous remercie pour votre attention.

Merci et Bonne journée

Par **momoalg**, le **23/01/2012** à **23:06**

Bonjour

Les justificatifs de vie communes sont tous les documents qui prouvent que vous vivez ensemble comme le compte bancaire commun, les factures edf, gdf , eau et téléphone ensemble, le bail à vos deux noms et les quittances de loyers...etc

après tous les témoignages des voisins, photos, billets aux deux noms...etc viennent appuyer tes justificatifs

Pour moi, j'ai fais pareil pour prouver la communauté de vie

bon courage raby m3ak